

# PROTOCOLE SANITAIRE

POUR LES PROFESSEURS ET PERSONNELS DE L'AMD

Protocole en vigueur à compter du 4 janvier 2021



## CONSIGNES GENERALES

- Veiller au bon respect du protocole sanitaire général élèves/familles/public, en annexe au présent document
- Garder la distanciation physique (1 mètre minimum) avec les élèves, les parents, les collègues. De fait, ne pas se serrer les mains, ni s'embrasser pour se saluer
- Ventiler les salles de cours à raison de 15 minutes pour 3 heures de présence
- Masques lavables (CCMP) ou masques + visières (individuelles) obligatoires en permanence pour les professeurs dans le bâtiment, sur le parvis et dans les jardins, en cours, répétitions, et toute autre situation.

## ESPACE D'ACCUEIL

- Flacons gel hydroalcoolique à disposition pour le public entrant
- Ne pas stationner dans l'espace d'accueil et sur le parvis de l'AMD

## ADMINISTRATION

- Gel hydroalcoolique à l'entrée des bureaux
- Hygiaphone sur chaque bureau
- Pas plus de 2 personnes dans les bureaux (secrétariat et direction)
- Nettoyage après chaque passage (lingettes désinfectantes)

## SALLES DE COURS INDIVIDUELS

- Gel hydroalcoolique à l'entrée du cours
- Parois de protection plexiglas pour certains cours d'instruments et classe de chant.
- Balai avec lingettes désinfectantes pour le sol (trompette, trombone, cor, saxophone, clarinette, flûte traversière, hautbois, basson et danse)
- Un produit virucide étudié pour les instruments (cordes, percussions, claviers, et postes informatiques) sera à disposition dans chaque salle, réservé et manipulé par les professeurs
- Désinfecter systématiquement le matériel utilisé après chaque cours
- Si le professeur doit toucher l'instrument ou la partition de l'élève, il se désinfecte les mains avant et après
- Masques lavables (CCMP) ou masques + visières (individuelles) pour les professeurs
- Des lingettes désinfectantes à disposition pour nettoyer le mobilier (chaises, tables, tabouret, pupitres, poignées de porte et fenêtre, repose-pied...)

## SALLES DE COURS COLLECTIFS

- Gel hydroalcoolique à l'entrée du cours
- Hygiaphone sur les bureaux des profs FM
- Dans les salles de formation musicale : effectif limité à 4, 6 ou 8 élèves selon la dimension des salles

- Effectif limité à 8, 12, 15 ou 20 élèves en fonction de la discipline et de la dimension des salles pour les pratiques collectives
- Parois protection plexiglas pour certains cours d'instruments collectifs et pour les chœurs
- Balai avec lingettes désinfectantes pour le sol (trompette, trombone, cor, saxophone, clarinette, flûte traversière, hautbois, basson, danse...)
- Un produit virucide étudié pour les instruments (cordes, percussions, claviers, et postes informatiques) sera à disposition dans chaque salle, réservé et manipulé par les professeurs
- Désinfecter systématiquement le matériel après les cours
- Si le professeur doit toucher l'instrument ou la partition de l'élève, il se désinfecte les mains avant et après
- Des lingettes désinfectantes à disposition pour nettoyer le mobilier (chaises, tables, tabouret, pupitres, poignées de porte et fenêtre, repose pied...)
- Percussions batterie : Désinfection sièges, batterie, claviers. Les élèves doivent avoir leur matériel de baguettes et mailloches.
- Chant MA et ateliers PC Mus Act, désinfecter les micros et les pieds de micros. Protéger les grilles de protection des micros dynamiques vocaux avec des masques chirurgicaux fixés à l'aide d'élastiques à usage unique.

## **SALLE DES PROFESSEURS**

- Effectif réduit à 4 personnes simultanément dans la salle
- Éviter l'attente dans le coin cuisine et pas plus d'une personne à la fois
- Gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes à disposition + balai
- Port du masque ou visière obligatoire sauf pour manger ou boire
- Laver systématiquement la vaisselle utilisée avec du produit vaisselle, la sécher et la ranger
- Ne pas laisser de vaisselle sur l'évier ou sur les tables de la salle des professeurs

## **COPIEUR**

- Se désinfecter les mains avant utilisation du copieur
- Accès totalement interdit aux élèves ou parents
- Anticiper les copies pour éviter trop de passages sur le copieur et dans la loge d'accueil

## **COURS DE DANSE DANS LES GYMNASES**

- Les élèves arrivent en tenue pour le cours.
- En fonction de l'ouverture des vestiaires, les élèves déposent leurs vêtements dans un sac plastique pour qu'ils ne soient pas en contact avec d'autres vêtements.
- Les élèves doivent respecter la distance de 2 mètres entre eux
- Effectif limité à 4 élèves en simultané dans le vestiaire
- L'accès aux toilettes sera limité à 2 élèves simultanément
- Les élèves devront se munir d'une bouteille d'eau bien identifiable pour s'hydrater pendant le cours
- Les parents ne sont pas admis dans les vestiaires ni dans le studio de danse
- Les parents comme les élèves devront porter le masque dans l'enceinte du gymnase, dès le portillon et jusque dans le hall d'accueil.

- Dans la mesure du possible et après 3 semaines de cours, les parents n'accompagneront plus les enfants.
- Les professeurs seront chargés de vérifier que les enfants peuvent rentrer dans le gymnase (problèmes avec les portes) et se chargeront du respect des consignes.
- Effectif limité à 15 élèves maximum par cours de danse
- Les professeurs seront équipés de visières individuelles ou de masques (CCMP)